CIDMEF

ISO 21001

FACULTÉ DE MÉDECINE DE SOUSSE

dpc FMSo développement professionnel continu

UNIVERSITY OF SOUSSE
جامعة سوسة
Socially Responsible University

PRÉ-INSCRIPTION

MASTEREFMS.COM/INSCRIPTION

DATE LIMITE: 14 JUIN 2025

MASTÈRE PROFESSIONNEL EN DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUE, COSMÉTOLOGIE ET LASERS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

PUBLIC CIBLE

Résidents et Spécialistes en Dermatologie, Chirurgie maxillo-faciale, Chirurgie plastique, Médecine de famille et Généralistes

Mastère professionnel : Dermatologie esthétique, Cosmétologie et Lasers

I. COORDINATEURS DU CEC

Coordinateur 1:

- Pr Mohamed DENGUEZLI
- E-mail: denguezlimohamed@famso.u-sousse.tn

Coordinateur 2:

- Pr Ag Nadia GHARIANI
- E-mail: nadiaghariani@famso.u-sousse.tn

Comité de pilotage:

- Pr Najet GHARIANI
- Pr Amina AOUNALLAH
- Pr Sana MOKNI
- Pr Ag Marouane BEN KAHLA
- Dr Maha LAHOUEL

II. OBJECTIFS DU CEC

Ce Mastère a pour objectif de permettre aux cadres de la santé d'acquérir des:

- Compétences en Dermatologie esthétique, Cosmétologie et Lasers
- Savoir-faire : Perfectionnement dans le domaine de dermatologie esthétique, correctrice et de lasers.
- Réalisation des actes en Dermatologie esthétique (Injections, fillers, Botox...) et en Lasers
- Connaissances: Dermatologie-Cosmétologie-Esthétique-Lasers
- Promouvoir la recherche en matière de Dermatologie Esthétique et Correctrice

III. PUBLIC CIBLE

Les Résidents en Dermatologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique, et en médecine de famille, les Dermatologues, les Médecins de famille et les Médecins généralistes et tous détenteurs d'un diplôme de doctorat en médecine.

IV. CAPACITE D'ACCUEIL

40 apprenants par promotion (Une promotion tous les 2 ans)

V. DESCRIPTIF DE L'ENSEIGNEMENT

1. Régime d'Etude : Mastère professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
2. Durée d'études: 2 années d'étude clôturées par un mémoire de fin d'études
3. Volume horaire: 14 semaines d'enseignement théorique et pratique, en mode présentiel sous forme de séances de cours et de travaux personnels continus, par semestre et réparties sur des modules fondamentaux et transversaux.
4. Modules enseignés:

Tout au long de la formation, chaque apprenant doit dispenser les modules fondamentaux suivants:

- Unité d'enseignement fondamentale 1: Cicatrisation et Mésothérapie
- Unité d'enseignement fondamentale 2 : Prise en charge de l'hyperpigmentation
- Unité d'enseignement fondamentale 3 : Injection des produits de comblement
- Unité d'enseignement fondamentale 4 : Injection de la toxine botulique
- Unité d'enseignement fondamentale 5 : Les Lasers dermatologiques
- Unité d'enseignement fondamentale 6 : Techniques innovantes en Dermatologie esthétique
- Unité d'enseignement fondamentale 7 : Cosmétologie des cheveux et des ongles
- Unité d'enseignement fondamentale 8 : Aspects éthiques et psychosociologiques de la médecine esthétique

En outre, le candidat doit valider deux modules transversaux au choix parmi trois modules possibles à savoir le module « Anglais médical », le module « Méthodologie de la recherche » et le module « Certificat informatique et internet - C2I ».

5. Assiduité:

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20 % du volume horaire total de chaque module.

Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen du module à la session principale.

Est déclaré défaillant (doit refaire le module avec la cohorte qui suit), tout candidat ayant un quota d'absence dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

6. Journées d'études :

Les rencontres se feront les vendredis et samedis, toute la journée (éventuellement demi-journée), en dehors des vacances et jours fériés, selon un organigramme préétabli, aux locaux de la faculté de médecine de Sousse.

7. Modalités d'évaluations:

➢ *Session principale*

L'épreuve terminale de chaque année d'étude comporte un examen écrit, portant sur les notions théoriques, noté sur 20 points et compte pour **80 %** de la moyenne. Cet examen concerne les objectifs de toutes les unités d'enseignement de l'année universitaire en question. Les activités de contrôle continu comptent pour **20 %** de la moyenne.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 lors de la session principale de la 1ère ou 2ème année du mastère professionnel doivent repasser un examen théorique de rattrapage autour de toutes les unités d'enseignement de l'année en question.

➢ *Session de rattrapage*

Une évaluation théorique sera programmée à la session de rattrapage et sera notée sur 20. Elle compte pour 80% de la moyenne avec comptabilisation de la note du contrôle continu de la session principale (20%).

- *Soutenance de mémoire de fin d'études*

Les apprenants, ayant validé l'examen théorique, seront autorisés à préparer leurs mémoires de fin d'études. Les sujets de mémoire sont inspirés des travaux de groupe que réalisent les candidats tout au long de leur apprentissage. Il s'agit d'une évaluation notée sur 20 sous forme d'une discussion élargie avec le candidat sur le sujet de mémoire avec les membres du jury.